



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 2 juin 2023

Rendez-vous pour les passeports et des cartes nationales d'identité : la Vienne réduit par deux les délais

Le gouvernement a mis en œuvre un plan d'actions pour accélérer la délivrance des titres d'identité.

Les tensions importantes qu'entraînent les effets du rattrapage de la période de crise sanitaire, pendant laquelle la délivrance des titres s'est interrompue, ainsi que la création de la nouvelle carte nationale d'identité, continuent de se manifester.

Cependant, la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports est un service essentiel, mis en œuvre par les communes et par plusieurs services de l'État.

Pour augmenter durablement notre capacité à répondre aux demandes des usagers, le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer déploie régulièrement de nouveaux dispositifs de recueil (DR) qui permettent, dans les mairies, d'enregistrer les demandes de titres.

Dans la Vienne, nous comptons 14 nouveaux DR depuis 2022 et, à ce jour, 33 DR, répartis dans 26 communes, sont en service. D'ici cet été, 35 DR sont programmés dans 28 communes soit une augmentation de 84 % des équipements en une année.

Avec le déploiement de nouveaux DR, on constate une baisse du délai pour l'obtention d'un rendez-vous dans le département qui s'élevait en moyenne à 100 jours au 1er trimestre 2023 et 52 jours aujourd'hui.

Parallèlement, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a mis en place en novembre 2022 une plateforme nationale de prise de rendez-vous en ligne qui permet de centraliser les créneaux disponibles et, à terme, évite les doubles réservations.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de « contrat urgence titres », les communes volontaires s'engageront à augmenter le nombre de rendez-vous ouverts, soit une augmentation de 20 %. Dans le département de la Vienne, 5 communes sont signataires : Neuville-du-Poitou, Gençay, Civray, Montmorillon et Les Trois Moutiers.

Enfin, les cartes nationales d'identité et les passeports expirés depuis moins de 5 ans seront valides pour passer les examens prévus aux mois de mai et juin et pour l'inscription au permis de conduire dans les auto-écoles.

Le préfet tient à saluer la mobilisation des communes dont le concours a été indispensable à cette amélioration.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers